



DOMINICANS
FOR JUSTICE AND PEACE



*Company of the
Daughters of Charity of
St. Vincent de Paul*

28^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Genève, 2-27 mars 2015

Panel : Vers un meilleur investissement dans les droits de l'enfant

Monsieur le Président,

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et les quatre organisations cosignataires de la présente déclaration remercient les panélistes pour la qualité de leurs interventions. Le BICE intervient avec son réseau d'organisations membres dans plus de 25 pays et constate que la mobilisation et l'affectation des ressources budgétaires est déterminée par les priorités définies par les gouvernements. Or, les droits de l'enfant ne font pas malheureusement toujours partie de leurs priorités. Quand bien même ils le seraient, les problèmes suivants demeurent :

- 1. la priorité est définie sur le court terme alors que le déploiement des ressources devrait se faire sur le long terme de manière progressive et graduelle ;**
- 2. l'allocation budgétaire n'est pas toujours proportionnelle à l'évolution des besoins et des défis ;**
- 3. les budgets sont parfois définis de manière aléatoire sans connections avec les réalités et l'ampleur de la problématique visée;**
- 4. la mobilisation des ressources quantitatives et qualitatives, notamment par le système de fiscalité, de redistribution de la croissance et de sollicitation de la coopération financière internationale, n'est pas toujours menée à la hauteur des défis à relever ;**
- 5. la corruption gangrène l'affectation et la gestion des fonds alloués de sorte qu'il existe souvent un écart important injustifié entre les fonds débloqués, les fonds réellement parvenus aux agents d'exécution et les fonds réellement utilisés;**
- 6. l'absence de mécanismes nationaux ou locaux de suivi, d'évaluation et d'audit de la gestion des fonds et des résultats atteints.**

Monsieur le Président,

Il est prouvé qu'une politique qui s'attaque aux causes des problèmes liés à la jouissance effective des droits de l'enfant, notamment en matière d'éducation, de santé ou de violence, est économiquement plus rentable que les politiques destinées à agir sur les conséquences.

Dès lors, nos organisations recommandent aux Etats de :

- **donner priorité aux droits de l'enfant et d'affecter les budgets nécessaires aux problématiques liées à l'enfance de manière inclusive et participative, et sur la base de diagnostics et d'études préalables;**
- **favoriser la participation des organisations internationales et non gouvernementales dans les processus des débats parlementaires consacrés à l'adoption des budgets nationaux annuels pour plus de transparence ;**
- **améliorer la gouvernance des finances publiques en luttant contre la corruption dans la planification, le déblocage, l'affectation et l'utilisation des fonds destinés aux enfants, en organisant systématiquement de manière périodique le suivi, l'évaluation et l'audit des ressources affectés et des résultats réalisés ;**
- **indiquer de manière détaillée dans les rapports aux mécanismes de supervision des droits de l'Homme, notamment au Comité des droits de l'enfant, un tableau désagrégé des ressources allouées aux droits de l'enfant sur une période triennale.**

Merci Monsieur le Président.